

**Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration
de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo
Séance du 05 juin 2014**

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, Coordonnateur régional, délégué de la direction de l'AEFE pour la zone Asie

1. Ordre du jour : le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-après.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du dernier compte-rendu (en PJ)
- 3) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de l'Assemblée des Conseillers
- 4) Admissions en non-valeur
- 5) Décisions modificatives au budget 2014
- 6) Adoption du compte financier 2013 (6 pièces annexes jointes)
- 7) Questions diverses.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

2. Compte rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

3. Adoption du règlement du C.A. et de l'Assemblée des Conseillers

Monsieur le secrétaire général présente le nouveau règlement du C.A. et de l'assemblée des Conseillers. Ce dernier a pour objectif de préciser les statuts de la fondation, c'est un règlement d'application des statuts. Il est conforme à ce qui se faisait jusqu'à présent. Il permet de préciser les modes de désignation, des administrateurs et des conseillers.

Après un examen rapide du règlement et quelques questions, le président de séance propose de passer au vote.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

4. Admissions en non valeur :

Le secrétaire général présente deux créances pour admission en non valeur. Il s'agit d'une somme de 678 695 yens au titre des droits de scolarité et d'une somme de 189 120 yens au titre de la demi-pension. Il s'agit d'une famille qui a quitté le Japon au cours de l'année scolaire

L'admission en non valeur pèsera sur le budget de Takinogawa pour la première et du service de demi pension pour la seconde.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

5. Décision modificative au budget 2014 :

Le Secrétaire Général les présente et se propose d'apporter les précisions nécessaires.

Après divers échanges, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont approuvées.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

6. Adoption du compte financier 2013 :

Le Secrétaire Général rappelle les points indiqués dans le rapport adressé en pièce annexe à la convocation de cette réunion :

Le Secrétaire Général indique que chacun des membres invités à cette réunion a pu prendre connaissance des deux rapports des auditeurs : Messieurs Christian Chiudini et Masato TANI.

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 est le premier exercice complet sur le site de Takinogawa. Il constitue donc le premier exercice à partir duquel pourront se faire des comparaisons pour les exercices à venir.

Dans le budget 2013, il était prévu 850 élèves au 1^{er} avril 2013 et 910 à la rentrée de septembre 2013. Le lycée a accueilli 870 élèves au 1^{er} avril, 940 au 1^{er} septembre et 957 au 31 mars 2014. Cette augmentation de plus de 10% a eu des conséquences positives sur l'exécution budgétaire 2013 comme le traduira ce présent rapport.

La comptabilité du LFIT se compose de 7 budgets distincts. :

- Le budget de la fondation, établissement support de la trésorerie et enregistrant les dépenses liées à la Fondation ;
- Le budget de Takinogawa, établissement intégrant les dépenses et les recettes liées à l'activité principale du lycée ;
- 5 budgets annexes retraçant les opérations liées aux examens, voyages scolaires, périscolaire, demi-pension et transports.

Ce rapport qui a pour but de présenter une synthèse de l'exercice comptable sera organisé comme suit :

I Gestion de l'Etablissement

II Présentation des recettes

III Présentation des dépenses

IV Présentation des services spéciaux

Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée est équipé du logiciel français AGE. Il est le même que celui utilisé par l'AEFE, l'ensemble des EGD (Etablissements en Gestion Directe) mais également un certain nombre d'établissements conventionnés.

Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Le lycée étudie d'ailleurs la possibilité d'utiliser un logiciel japonais utilisé par le cabinet comptable de l'établissement, ce qui permettrait une transcription plus aisée en comptabilité japonaise. Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales.

Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

Présentation des recettes

▪ Frais de scolarité :

Les recettes liées aux frais de scolarité sont supérieures aux prévisions. En effet, le budget avait été construit sur la base de 910 élèves et 940 étaient présents au 1^{er} septembre 2013. Par rapport à l'année budgétaire 2013, les recettes correspondant aux frais de scolarité ont progressé de plus de 105 000 000 de yens (3/4 en raison de l'augmentation des effectifs et 1/4 en raison de l'augmentation des frais de scolarité).

Les recettes liées aux droits d'inscription sont également supérieures aux prévisions. Si l'augmentation des effectifs explique cette différence, l'augmentation légère du nombre d'étrangers scolarisés au LFIT y contribue également.

▪ Recettes de l'AEFE

La principale recette de l'établissement provenant de l'AEFE est désormais la subvention finançant les bourses scolaires. Elle s'élève à 134 000 000 de yens soit un peu moins d'un million d'euros. Rapporté aux dépenses pour tout le réseau, L'AEFE consacre aux boursiers de Tokyo 0.862 % de son budget (1m/116m) pour 0.652 % des boursiers (150/23 000).

L'AEFE apporte également son concours financier à différents titres :

- pour la réalisation de projets pédagogiques (arts premiers, ambassadeurs en Herbe)
- pour une mission Orientation afin de mettre en œuvre un webclasseur de l'Orientation (ENT à destination des personnels et des élèves)
- pour la sécurité permettant de compléter le stock de crise de l'établissement.
- pour de l'investissement avec le financement d'une station sismographique

Ce qui représente une somme totale de 1 771 007 yens.

Il faut rappeler que, même si ces dépenses ne sont pas inscrites au budget, l'AEFE finance l'intégralité des salaires des personnels expatriés, une partie des rémunérations des personnels résidents et un ensemble de prestations d'expertise.

▪ Autres Recettes :

Le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise. Pour ce présent exercice, cela représente 6 017 500 yens, cette recette est affectée aux dépenses de personnel enseignant et représente environ une année de salaire d'un personnel enseignant.

Les autres recettes sont marginales, il faut cependant souligner que la convention passée pour le Juku avec l'institut Français de Yokohama et la convention passée avec l'IFJ ont permis de générer 258 000 yens de recettes pour l'Établissement.

Les produits liés aux placements de trésorerie sont en baisse pour deux raisons, les fonds placés ont fortement été réduits depuis la réalisation du projet immobilier et les taux sont moins intéressants. De par sa réglementation, la Fondation ne peut placer des fonds qu'en capital garanti et dans des placements permettant une vente rapide pour faire face à un besoin de trésorerie. Cela limite donc les possibilités de placements, une étude est en cours avec la banque de l'établissement afin de trouver des possibilités de placements plus avantageux.

Ainsi les recettes de l'établissement tous services confondus s'élèvent à 1 589 218 337 yens soit un peu moins que la prévision budgétaire, la reprise sur provisions n'ayant pas été nécessaire.

Présentation des dépenses

▪ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de viabilisation ont augmenté sensiblement par rapport à l'exercice 2012 (+21%) Cette augmentation s'explique d'une part par le renchérissement du coût de l'énergie et d'autre part par l'augmentation du nombre d'élèves, l'augmentation du nombre d'activités extrascolaires ainsi que l'utilisation de l'établissement hors temps scolaire. C'est un poste qu'il conviendra de surveiller avec l'augmentation de la TVA et l'évolution du coût de l'énergie.

Le reste des dépenses ne connaît pas d'évolutions majeures à l'exception du compte 60688 qui a permis l'équipement en mobilier complémentaire suite à l'augmentation importante du nombre d'élèves.

Le compte 613 dédié aux locations est en forte baisse par rapport à l'exercice 2012 qui supportait encore la location du site de Ryohoku.

Le chapitre 615 consacré à la maintenance augmente de manière sensible. En effet, même si l'établissement vient d'être rénové, des dépenses de maintenance ont été nécessaires notamment pour entretenir à la fois le bâti et les biens mobiliers. Ce chapitre risque encore d'augmenter dans les années à venir. En effet, l'usure du bâtiment, la fin de la garantie et l'augmentation de la T.V.A auront des conséquences sur l'évolution de ces dépenses.

Le chapitre 623 consacré à la publicité, l'information et les publications est en forte baisse et présente un pourcentage important de crédits non consommés. En effet, la chambre de commerce nous octroie une publicité à titre gratuit dans sa publication France Japon Eco et l'établissement a axé sa communication sur Internet. Les publications de l'établissement sont principalement réalisées en interne.

Le chapitre 625 connaît lui aussi une baisse sensible par rapport à l'exercice 2012 qui a supporté les frais liés à l'inauguration.

Le chapitre 626 consacré aux frais de télécommunication et postaux présente 8% des crédits prévus au budget non consommés et une diminution de 30% des crédits consommés par rapport à l'exercice 2012. Le recours massif à la communication par messagerie électronique explique cette forte diminution.

- Dépenses de personnel

La masse salariale globale de l'établissement est de 717 044 095 yens. Sur la totalité des recettes (sur 1 299 391 392 yens), elle représente 55% des recettes tous budgets confondus

La masse salariale de Takinogawa s'établit elle à 634 850 304 yens sur 1 028 510 221 yens soit 62% des recettes des droits de scolarité. Il faut rappeler que le ratio prudentiel de l'AEFE précise que la masse salariale ne doit pas dépenser 70% des droits de scolarité.

Elle est composée de 461 915 379 yens pour les recrutés locaux et 255 128 716 yens pour la contribution au salaire des résidents.

Par rapport à l'exercice précédent, la masse salariale a augmenté de 26% (569 357 682 yens en 2012) Cela s'explique principalement par la chute du yen face à l'euro. Il faut signaler également que les factures de l'exercice précédent ont été payées à un moment où le yen était fort. Dans une moindre mesure, le G.V.T., les recrutements complémentaires principalement d'enseignants pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves expliquent également cette augmentation.

En conclusion, la masse salariale augmentera l'an prochain mécaniquement avec l'effet du GVT et la mise en place de la prime de départ. Il faudra prendre en compte ce ratio de 70% dans l'évolution de la masse salariale pour les prochains exercices budgétaires.

Sur l'ensemble de la masse salariale, l'établissement doit consacrer 1% à la formation continue. L'établissement y a consacré cette année 6 252 657 yens. L'établissement a dépensé l'essentiel de ce budget pour la formation continue dans la zone mais a également organisé des formations internes en langue (français, japonais, anglais) et des formations sur la sécurité incendie à destination des agents.

- Autres dépenses

- Les amortissements

21 272 207 yens de crédits ont donc été utilisés pour l'amortissement. Il s'agit uniquement des biens mobiliers de l'établissement en grande majorité les tables, chaises, armoires et équipements informatiques

dont s'est équipé le lycée à l'installation sur le site de Takinogawa. Il est à noter que l'amortissement des biens immobiliers (travaux de constructions) ne débutera qu'en 2015 et représentera 56 000 000 de yens environ. Il faut rappeler que l'amortissement est inscrit en charge dans le budget de l'établissement mais n'est pas décaissé physiquement par l'établissement. En revanche, les dépenses d'amortissement sont intégrées au fond de roulement de l'établissement.

Les comparaisons avec le précédent exercice ne sont pas significatives puisqu'il y a eu l'an dernier, de nombreuses écritures de sorties d'inventaire liées à la fermeture des sites de Fujimi et Ryuhoku.

○ Les provisions

Le lycée a provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

Le lycée a donc provisionné la somme de 1 187 714 yens qui, comme pour les amortissements, influent sur le résultat de gestion sans influencer sur le fonds de roulement.

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 1 466 281 970 yens. L'écart entre les crédits prévus au budget et le réalisé s'explique principalement par :

- 107 000 000 de crédits ouverts aux gains au change non utilisés
- 47 000 000 de crédits ouverts pour les bourses non utilisés
- 40 000 000 de crédits à l'amortissement non utilisés

Le reste des dépenses est globalement conforme au prévisionnel et les dépenses respectent les crédits ouverts votés en conseil d'administration.

Services Spéciaux

▪ Examens

C'est dans ce budget annexe que sont imputées l'ensemble des dépenses relatives au brevet des collèges et aux épreuves du baccalauréat (EAF et Baccalauréat). Il faut donc rappeler qu'une mutualisation des moyens a été mise en œuvre dans la zone Asie permettant de réduire les coûts sensiblement ainsi que les droits d'examens pour les familles.

Les dépenses de billets d'avion et d'indemnisation des examinateurs et des correcteurs représentent 80% des dépenses totales de ce budget. La mutualisation représente une économie de 6% sur le budget total et beaucoup plus si l'on considère les économies en nombre de voyages, les frais d'envois des copies notamment. Depuis 2009, les dépenses du service spécial examens ont diminué de plus de 50%, malgré les coûts supplémentaires engendrés par la remise des médailles du baccalauréat ce qui permettra de réduire encore le coût des examens pour la session 2015.

▪ Voyages scolaires

Il y a eu 5 voyages scolaires, 3 au primaire, 2 au secondaire sur l'exercice 2013 (1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014) pour une dépense totale de 7 086 089 yens. Les dons des entreprises, de la caisse de solidarité et les subventions ont permis de réduire le coût pour les familles de 15%.

Si on note le redémarrage des classes de découverte pour l'élémentaire, on s'aperçoit qu'il est de plus en plus difficile de financer les voyages à l'étranger en restant dans le plafond en dépit du fait que dans la majorité des cas, les hébergements et repas ne sont pas à la charge de l'établissement. Il conviendra donc de poursuivre la réflexion autour des plafonds pour les voyages à l'étranger et leur financement.

- Péri-scolaire

Le service péri-scolaire est à l'équilibre budgétaire. C'est un service qui s'est considérablement développé les deux dernières années et qui devient de plus en plus lourd à gérer. C'est plus de 100 enfants chaque jour qu'il convient de suivre du Lundi 7h45 au Samedi 13 heures et pendant la majorité des congés scolaires. L'essentiel des dépenses de ce service est composé des dépenses de personnel assurant les activités. La gestion du bus péri-scolaire pose actuellement des difficultés, c'est pourquoi il sera nécessaire de mettre en place dès la rentrée prochaine une cotisation pour l'utilisation du bus.

- Demi-pension

Le service de demi-pension accueille désormais plus de 800 élèves et sert environ 850 repas chaque jour en incluant les commensaux. Par rapport à l'exercice 2012, il y a eu environ 10 000 000 de yens de recettes supplémentaires et également 10 000 000 de yens supplémentaires de dépenses. 46% des dépenses sont consacrées à l'achat de denrées alimentaires. Les salaires des personnels représentent 31% des dépenses. Les 23% restants sont notamment utilisés pour la viabilisation, l'entretien et l'équipement.

Les frais de demi-pension représentent 95% des recettes et 123 309 734 yens au total. 12,5% de cette somme provient des bourses scolaires. Les 6 000 000 de yens restants sont composés des recettes des commensaux et de la cafétéria.

Le total des dépenses du service demi-pension s'élève donc à 128 828 201 yens et le total des recettes s'élève quant à lui à 129 721 299 yens soit un léger excédent de 893 098 yens. Cela représente un peu moins de 0.7% du total des dépenses.

Avec l'augmentation de la T.V.A, il sera nécessaire de surveiller l'évolution des tarifs des denrées alimentaires sur le prochain exercice.

- Transports

Le service transports a trouvé son point d'équilibre en termes de fonctionnement. Le service qui transporte désormais la moitié des enfants inscrits au primaire et 60% des maternelles, a augmenté ses recettes de 30%. Ces dernières s'établissent à 90 335 960 yens. L'aide apportée par l'Etat par le biais des bourses scolaires représente 6% du total des recettes.

Les dépenses s'établissent à 87 474 701 yens. Le plus gros poste de dépenses est bien évidemment le contrat avec la société de transports Tokyo City Bus qui représente 78% des dépenses totales. Les dépenses de personnel représentent elles 14% des dépenses. Les 8% restants sont consacrés à des dépenses diverses dont notamment la téléphonie ou l'achat de denrées de survie pour équiper les bus.

Le service a dégagé un excédent de 2 861 259 yens ce qui a permis de réduire les frais de transport de 20 000 yens pour les familles à compter de la rentrée de septembre 2014.

Présentation des opérations en capital

- **Emprunt**

C'est la première année du remboursement en totalité de l'emprunt, cela représente donc une dépense totale de 118 050 000 yens. Cette dépense représente 7% des dépenses de l'établissement et se poursuivra jusqu'à 2032.

L'établissement est prélevé sur le compte en banque de l'établissement 2 fois par an en juin et en décembre, il est donc important que l'établissement conserve de la trésorerie en fin d'année scolaire afin d'honorer les remboursements.

- **Immobilier**

De manière à répondre à l'obligation légale japonaise, les achats de livres sont inscrits à l'inventaire de l'établissement. Cette année, un peu plus d'un million de yens a été consacré à l'enrichissement du fonds de la BCD et du CDI. Le lycée s'est également équipé :

- Un sismomètre pour 613 573 yens
- Un ordinateur destiné au montage vidéo pour 271 359 yens
- Un générateur de secours pour 309 750 yens
- Un cuiseur haute capacité pour 410 319 yens

Les fonds nécessaires à la construction de la couverture de la piscine (22 millions de yens) ont été provisionnés sur cet exercice.

- **Plan de contribution**

Le plan de contribution est un système permettant au lycée de recevoir une somme majorée d'environ 30% des droits de scolarités de la part des entreprises en générant des réductions d'impôts pour ces dernières.

6 entreprises participent actuellement au Plan de Contribution (Air Liquide, Bosch, L'Oréal, Saint Gobain, Sanofi-Aventis et Michelin) et nous versent 95 800 000 de yens affectés au remboursement de l'emprunt. Cette année, l'établissement a dû donc prélever 22 250 000 yens sur le fonds de roulement pour effectuer les remboursements.

Les contacts sont plutôt encourageants avec l'entreprise Nissan afin qu'ils puissent intégrer le dispositif du plan de contribution. Avec la participation de Nissan, le plan de contribution devrait couvrir le remboursement de l'emprunt.

Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

- **Résultat/Fonds de roulement**

Le résultat de l'exercice comptable 2013 s'élève à un excédent de 122 936 367 yens. Ce résultat qui semble très excédentaire doit être analysé plus spécifiquement. En effet, les gains au change et le financement des opérations en capital expliquent ce résultat.

- **Résultat – gains au change**

Durant, l'exercice budgétaire 2013-2014, le yen a perdu 17.5% de sa valeur. Il s'établissait à 1 euro/121 yens au 1er avril 2013 pour s'établir à 1 euro/141 yens au 31 mars 2014.

La forte dévaluation du yen a eu une influence majeure sur le résultat de l'exercice. En effet, le compte 666 enregistrant les pertes aux changes a été crédité de 42 571 880 yens. Alors que le compte 766 enregistrant lui les gains aux changes a été crédité de 126 945 819 yens. L'établissement a donc réalisé un gain au change de 84 373 939 yens, ce qui explique en grande partie l'excédent de gestion réalisé sur 2013.

En effet, l'établissement est doté d'une trésorerie en euros s'établissant à environ 4 000 000 euros donc les fluctuations du taux de change ont une influence majeure sur le résultat de l'exercice.

En revanche, il faut préciser que l'établissement reçoit ses recettes en yens mais en revanche dépense une partie non négligeable de son budget en euros (contribution AEFE, commande de matériel pédagogique).

- **Résultat – excédent pour financer les opérations de capital**

Les excédents générés permettent de financer les opérations de capital.

Pour analyser la somme disponible pour des investissements, on utilise la CAF (Capacité d'Autofinancement).

Elle est calculée à partir du résultat de l'exercice en y ajoutant les charges non décaissables (amortissement) et en retirant les produits non encaissables (neutralisation des subventions d'investissement).

La Capacité d'Autofinancement de l'établissement s'élève à 132 063 049 yens. Cela a permis de financer les investissements de l'établissement et la part de l'emprunt non couverte par le plan de contribution.

L'apport au fonds de roulement pour le présent exercice est de 93 040 016 yens.

En écartant les recettes liées au taux de change du fonds de roulement, l'établissement sur l'ensemble de ces opérations est excédentaire de 8 666 077 yens dont 4 483 898 yens pour le service général, on peut donc considérer que l'objectif du retour à l'équilibre est atteint.

- **Importance fonds de roulement et réserves pour le LFIT**

Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 1 107 300 263 yens. Il est très important pour l'établissement de disposer d'un fonds de roulement conséquent. En effet, l'établissement doit faire face à de nombreuses dépenses entre juin et septembre sans percevoir beaucoup de recettes, il doit donc disposer de trésorerie pour honorer le paiement des salaires et le remboursement de l'emprunt notamment.

Ce fonds de roulement estimé à 251 jours de fonctionnements permettrait également de disposer de liquidités en cas de crise majeure et de disposer d'un peu de temps avant de se trouver dans une situation financière délicate.

Les réserves de l'établissement sont légèrement supérieures aux ratios prudentiels établissant que les réserves doivent représenter 90 jours de fonctionnement. Actuellement, il y a 508 752 664 yens dans les réserves disponibles de l'établissement correspondant à 115 jours de fonctionnement. Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, il est important d'avoir des réserves disponibles en cas de crise afin de pouvoir absorber un résultat très déficitaire en cas de crise majeure.. Il est donc important que l'établissement puisse maintenir et même dans la mesure du possible augmenter ces réserves afin disposer d'une marge de manœuvre en cas de crise.

- **Trésorerie**

L'établissement a une trésorerie valorisée en yens auprès de la banque Mizuho et en euros auprès de la Banque Postale.

- **En yens**

La trésorerie s'établit à 743 011 248 yens au 31/03 2014. Au 1^{er} avril 2013, elle était de 578 807 171. Au plus haut, elle s'élevait 769 000 000 yens au début du mois de juin 2013. Au plus bas, elle s'élevait à 548 000 000 yens en septembre 2013

Le compte bancaire a donc connu une variation de 221 000 000 de yens.

Actuellement, grâce au fonds de roulement et au Besoin en Fonds de Roulement négatif (Avances en classe 4 – Dettes en classe 4), l'établissement a actuellement une trésorerie saine qui lui permet de faire aux flux irréguliers des entrées et des sorties de trésorerie.

- **En euros**

Comme évoque précédemment, l'établissement dispose de 571 632 740 yens dans un compte en euros :

- 420.534,97 euros (59 650 351 yens) sur un compte courant
- 3 609 475,84 euros (511 982 389 yens) sur un compte placé

Le lycée bénéficiait d'importantes liquidités en euros notamment par le versement de subventions en euros de l'AEFE ou de non remontées de contribution sur les exercices passés.

Sur ce présent exercice, la trésorerie en euros a évolué négativement. En avril 2013, elle se situait à 5 309 168.33 euros et en mars 2014, elle se situe désormais à 4 030 010.81 euros. Etant donné que le flux de sorties est nettement supérieur aux flux d'entrées, la trésorerie en euros a perdu 1 279 157.52 euros.

Si l'établissement peut encore tenir 2 à 3 ans avec cette trésorerie en euros, il faudra penser à effectuer un transfert à un moment où le yen aura repris de la valeur.

Les fonds placés le sont sur des sicav avec capital garanti. Si ce type de compte offre une faible rémunération, par ses statuts, l'établissement est assez limité dans ces options comme expliqué précédemment.

- **Perspectives/Conclusion**

Ainsi malgré la crise de 2011, l'établissement a pu retrouver son équilibre plus rapidement que prévu par les plans de l'ambassade ou la conférence d'orientation stratégique, principalement grâce une augmentation d'effectifs beaucoup plus rapide qu'anticipé.

Comme présenté dans le budget lors du précédent C.A., l'exercice 2014 devrait confirmer le retour à l'équilibre des finances de l'établissement. Les dépenses nouvelles (prime de départ, piste d'athlétisme, revêtement cour des maternelles, augmentation des prix suite à la T.V.A, recrutement de personnels) sont compensées par des recettes nouvelles avec l'augmentation des effectifs prévue à la rentrée.

Il faudra cependant faire preuve de vigilance dans l'évolution des dépenses et vérifier à la rentrée 2014 que l'objectif de 1 000 élèves à la rentrée 2014 est bien atteint.

A moyen terme, l'établissement devra prendre en compte la rénovation du dernier étage du bâtiment B pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement.

Au terme des échanges, **le Président propose de voter. Le compte financier 2013 est adopté à l'unanimité.**

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Questions diverses

- **Questions des parents d'élèves :**

-

- **Question des personnels :**

Les personnels du LFIT souhaiteraient une politique de recrutement et de gestion des ressources humaines qui permettrait de maintenir ou d'améliorer :

- la qualité du service fourni par le LFIT à ses usagers
- les possibilités d'atteindre les objectifs d'excellence fixés par l'AEFE

L'équipe de direction partage pleinement cet objectif et sait pouvoir compter sur les personnels du LFIT pour l'atteindre.

Monsieur le président de séance remercie Bertrand Fort, conseiller culturel qui quitte le Japon en juin et salue son action en faveur du Lycée Français de Tokyo.

Il sera remplacé par Mme Claire Thuaudet qui le remplacera au sein du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président fait adopter le calendrier des réunions de cette instance pour la prochaine année scolaire, 3 réunions :

- le jeudi 16 octobre 2014 ;
- le mardi 17 février 2015 ;
- le jeudi 4 juin 2015.

Le Président de séance clôt la session à 19 H 00

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Rachid SALAMA